

# CTRPN / Un goût d'inachevé

du 19/09/2018

L'analyse des documents préparatifs du CTRPN du 19 septembre prochain permet de relever deux propositions aberrantes...

→ **Instruction provisoire sur le temps de travail** (point C3) :

Avant l'été, l'UNSA Police avait refusé l'APPORT à cause d'imprécisions inadmissibles. Nous avons demandé des avancées sur ce dossier. Alors que nous aurions pu évoluer, l'administration nous présente désormais une «instruction provisoire modifiée» sur les repos 11H00 et 35H00...

Un beau titre, mais en quoi cela consiste-t-il ? Quand les représentants de l'UNSA police ont demandé le détail de cette nouvelle application, l'administration a été incapable de répondre avec précision. En revanche, le ton s'est fait plus affirmatif lorsqu'il nous a été annoncé qu'il ne serait pas possible de calculer les 11heures de repos. Pour l'UNSA Police, les 11H00 de repos quotidien sont un droit immuable, non discutable, non négociable.

→ **Création d'un second concours interne réservé à tous les fonctionnaires** (point B4) :

Un des points à l'ordre du jour concerne un concours interne à la Fonction publique, afin de permettre à tout fonctionnaire de devenir policier. Mais, une fois de plus, l'administration présente un texte non validé par le ministère de l'Economie et des Finances. Ce texte, tel qu'il nous est présenté, est donc juridiquement fragile et inapplicable...

L'UNSA Police refuse d'examiner un texte non conforme et demande son retrait de l'ordre du jour du CTRPN avant sa réunion.

*« L'UNSA Police n'accepte pas que l'administration nous présente un texte en refusant de nous fournir le mode d'emploi ! Nous refusons ces propositions inabouties et exigeons le retrait de ces deux textes avant le CTRPN du 19 septembre 2018 ! »*

**-Philippe Capon**  
Secrétaire général  
UNSA Police